

ÉTABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE
S.A. au capital de 1 568 000 francs
1. rue Kepler
63000 CLERMONT-FERRAND

RCS : CLERMONT-FERRAND B 323 390 047

DÉPÔT N° * A 349400

07 NOV. 2005

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 3 JANVIER 2001

* *
*

Le 3 janvier 2001 à 16 heures, les actionnaires de la société "S.A. ÉTABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE" se sont réunis en assemblée générale au siège social.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire et par lettre remise en main propre aux commissaires aux comptes.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, Monsieur Jean Besson.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux associés ayant le plus grand nombre d'actions et acceptant cette fonction : Monsieur Jean Durif et Monsieur Guy Besson.

Le bureau de l'assemblée désigne comme secrétaire, Monsieur Guy Besson.

Les commissaires aux comptes, la Société Visas 4 Commissariat et Monsieur Bernard Agret, sont absents, excusés.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que le quorum requis par la loi est atteint.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation du commissaire aux comptes et des actionnaires,
- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions.

Le président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou leur être adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

Le président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant :

- distribution de dividendes ;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

La discussion est ouverte et après échange de vues, les résolutions suivantes sont adoptées par l'assemblée :

Première résolution : distribution de dividendes

L'assemblée décide la distribution, à titre de dividendes, d'une somme de 1 568 000 francs. Cette somme sera prélevée sur le poste "Autres Réserves".

Cette distribution représente un dividende net de 100 francs par action, auquel sera attaché un avoir fiscal de 50 francs. Ce dividende sera payé au siège social à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

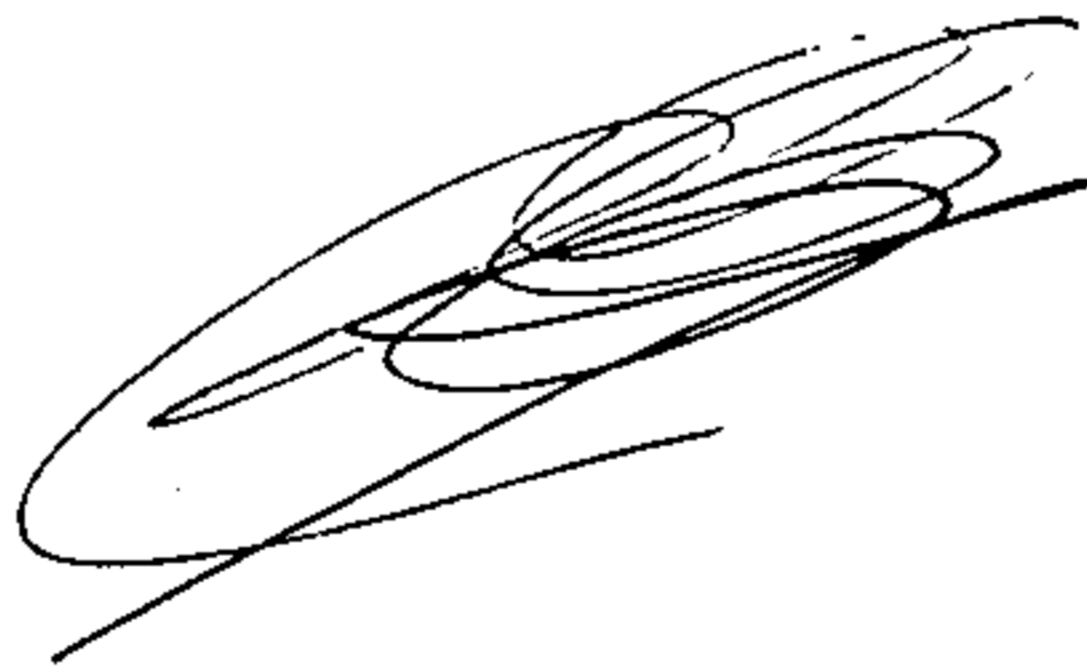
L'assemblée prend acte de la démission de la S.A.R.L. Visas 4 Commissariat, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Claude Aubert, commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée décide de nommer en remplacement :

- Monsieur François Hospital, 40 boulevard Pochet Lagaye à Clermont-Ferrand, commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de la S.A.R.L. Visas 4 Commissariat, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- Monsieur Jean-Luc Beaughon, 14 avenue Marx Dormoy à Clermont-Ferrand, commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Claude Aubert, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions ayant droit de vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.